

DÉROGATIONS DE SECTEURS SCOLAIRES

NOTE EXPLICATIVE – RENTRÉE 2026 - 2027

Selon les textes « *les communes qui disposent de plusieurs écoles peuvent constituer des secteurs scolaires dans le but d'équilibrer les effectifs des différentes écoles* ».

C'est le cas de la Ville de Schiltigheim. Les enfants sont alors scolarisés obligatoirement dans les écoles du secteur de leur domicile.

Une dérogation permettant d'inscrire un enfant dans l'école d'un autre secteur ne peut être qu'une **mesure d'exception**, dont la décision relève **du Maire** et en aucun cas de la Direction de l'école.

Les demandes de dérogations seront à faire parvenir au Service Éducation **au plus tard le 18/03/2026** avec les pièces justificatives variables selon la demande de dérogation. Au-delà de cette date, les demandes ne pourront plus être traitées par la commission de dérogation du mois d'avril 2026.

Celle-ci examine individuellement chaque dossier, sa décision sera notifiée par écrit au courant du mois de juin 2026.

Les demandes seront traitées en tenant compte des places disponibles dans l'école sollicitée, dans la mesure où **le motif invoqué est reconnu recevable** (Frère / sœur déjà scolarisé(e) dans le secteur sollicité – Entrée / poursuite en filière spécialisée – Obligations professionnelles – Mode de garde)

Pour les enfants admis à l'école maternelle, les dérogations seront valables uniquement pour le cursus maternel, y compris pour les enfants Schilikois. Une nouvelle demande sera donc à présenter, le cas échéant, lors de l'entrée à l'école élémentaire.

Les demandes de dérogations scolaires ne seront plus acceptées après la rentrée scolaire ou en cours d'année scolaire, sauf en cas de changement de domicile.

Si une demande de dérogation est formulée au motif que « l'enfant peut être gardé par les grands-parents ou l'assistante maternelle », la commission pourra accorder la dérogation sans autoriser l'élève à accéder aux services périscolaires.

Le Service Éducation se tient à votre disposition au **03 88 83 84 50** ou par mail à education@ville-schiltigheim.fr pour vous fournir tout renseignement complémentaire.

Demande de dérogation scolaire

Année 2026/2027

Date limite de dépôt du dossier : **18/03/2026**

Une demande de dérogation doit rester une exception au principe d'inscription de chaque enfant dans l'école de secteur. Elle est étudiée dans la limite de la capacité d'accueil des écoles. Elle sera acceptée sous réserve des places restantes après admission des enfants du secteur et de respect des critères définis par la ville de Schiltigheim.

Cadre réservé au Service Éducation:

Secteur / Ecole :

AVIS DE LA COMMISSION :

Date d'arrivée au service :

ACCORD

REFUS

ENFANT

NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Sexe : Féminin Masculin

Frères / Sœurs : Oui

Non

Si oui, âge des autres enfants :

Représentant légal de l'enfant

Nom : Prénom : Père Mère

Adresse :

Code postal : Ville : Tél :

Courriel

Motif (s) de la demande

Ecole actuelle : Niveau actuel :

Ecole sollicitée :

Frères/Sœurs déjà scolarisés dans le secteur de l'école sollicitée :

Nom, prénom : Ecole :

Niveau :

Entrée ou poursuite d'une filière spécifique (Bilingue- ULIS)

Obligations Professionnelles pour l'un des parents

Mode de garde (Grands-parents – Assistante Maternelle)

NB : une dérogation au motif que « l'enfant peut être gardé par les grands-parents ou l'assistante maternelle », est accordée sans possibilité d'inscription en accueils périscolaires (restauration scolaire / accueils périscolaires)

Je soussigné(e), reconnaît avoir pris connaissance des conditions du règlement des dérogations scolaires de la Ville de Schiltigheim et certifie sur l'honneur, l'exactitude des informations fournies.

Date :

Signature :

TOURNEZ SVP

JUSTIFICATIFS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC LA DEMANDE

- *Formulaire d'inscription complété*
- *Justificatif du domicile où réside l'enfant*
- *Livret de famille*

Tout autre justificatif que vous jugerez utile pour motiver la demande

En cas de demande de dérogation pour :

➤ Raisons professionnelles :

- Attestation Employeur
OU
- Contrat de Travail

➤ Une garde par une tierce personne :

- *Attestation Employeur du (des) responsables légaux de l'enfant*
- *Attestation sur l'honneur de garde pendant les temps périscolaires*
- *Justificatif de domicile des grands-parents (en cas de garde par les grands parents)*
- *Justificatif de domicile de – de 3 mois de l'Assistante Maternelle*
- *Copie du dernier décompte des cotisations PAJE, OU contrat travail de l'Assistante Maternelle*

N.B. : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende, le fait :

1 . d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

2 . de falsifier une attestation ou un certificat original sincère

3 . de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

« Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et 45000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui »

Avis du Maire de la Commune de Résidence

(pour les enfants résidant hors de Schiltigheim)

L'école de secteur a-t-elle des places disponibles : OUI NON

L'enfant peut-il être accueilli dans un restaurant scolaire OUI NON

L'enfant peut-il être accueilli en structure périscolaire OUI NON

Avis :

Favorable

Défavorable

Fait à

Le

Cachet de la commune de résidence et signature du Maire

Demande de dérogation scolaire

Année scolaire 2026 / 2027

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Garde de l'enfant pendant les temps périscolaires

(à remplir par la personne en charge de l'enfant lors des temps périscolaires)

Je soussigné (e) **Madame** **Monsieur**

NOM ; Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Grands-parents

Assistante Maternelle

Atteste(nt) sur l'honneur avoir en charge la garde de l'enfant (Nom Prénom) pendant les temps périscolaires (midi et après la classe).

Signature :

Demandeur

(à remplir par la personne qui demande la dérogation)

Je soussigné Madame / Monsieur déclare sur l'honneur, l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

J'atteste avoir été informé(e) que toute fausse déclaration entraînera d'éventuelles poursuites, conformément à l'article 441-7 du Code Pénal.

J'atteste avoir été informé(e) qu'une dérogation au motif que « l'enfant peut être gardé par les grands-parents ou l'assistante maternelle », est accordée sans possibilité d'inscription en accueils périscolaires (restauration / accueils)

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende, le fait :

1. d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

2. de falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère

3. de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

« Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et 45000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui »

A Schiltigheim le,

Signature :



DEMANDE DE DÉROGATION ACCUSÉ DE RÉCEPTION

CONTACT

03 88 83 84 50
ou 03 88 83 84 53

education
@ville-schiltigheim.fr

Le service Éducation de la ville de Schiltigheim accuse réception du dépôt de la demande de dérogation.

Nom de la Famille :

HÔTEL DE VILLE DE SCHILTIGHEIM

110 route de Bischwiller
67300 SCHILTIGHEIM

Nom de l'enfant :

OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi > Jeudi :
8h30/12h & 13h30/17h30
Vendredi : 8h30/14h
Samedi : 9h/12h
(sur rendez-vous)

Ecole sollicitée :

Dépôt de la demande en date du :/...../.....

Ce document est à conserver, il vous servira à justifier de la date du dépôt de votre demande de dérogation.